



COMMUNE DE MURVIEL LES BÉZIERS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 23/09/2021 À 19H À LA SALLE MULTI-ACTIVITÉS

ÉTAIENT PRÉSENTS : HAGER S. – GIL M. – JARLET A. – SOULIER G. - MICHAUD S – DEJEAN PUCHE C. – GUITTARD JM. (Procuration à S. HAGER) – PUIG C. - BATALLO A.– FUENTES M.E. - ROBIN F. - GARCIA S. – BLASI F.– BARO C. (procuration à G SOULIER) – DUMONT M. - CHELLY S. - VANDAELE N.
ABSENTS EXCUSES : DURANDEU R. - BIROT-MORENO C. – PELLICER M. - PAMBRUN B. – MEROU N.
SECRETARE DE SEANCE : Mme GIL Martine.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité,

INFORMATIONS

Self Défense : M. le Maire informe du courrier informant de la dissolution de l'association de Self Défense compte tenu du contexte sanitaire.

Diplôme de Maire Honoraire : M. le Maire informe de la cérémonie prévue le 24 septembre pour la remise à Monsieur Norbert ETIENNE du diplôme de Maire Honoraire de Murviel les Béziers.

Service de l'Eau des Avant-Monts : M. le Maire informe des décisions prises par la Communauté de Communes, notamment la suppression des compteurs « Jardins » dès le changement d'abonné

MISSIONS CONNEXES : EXTENSION ATELIERS MUNICIPAUX

M. le Maire rappelle le projet d'extension des ateliers municipaux.

Mission coordination SPS :

Il indique qu'après consultation, 3 coordonnateurs ont déposé leur proposition comme suit :

- LM COORDINATION : 2718 € TTC
- QUALICONSULT : 2328 € TTC
- ALPES CONTRÔLES : 4068 € TTC

M. le Maire précise qu'il y aurait lieu de retenir l'offre de QUALICONSULT pour un montant de 1940 € HT soit 2328 € TTC

Accord du Conseil.

Mission contrôle :

Il informe qu'après consultation, 3 coordonnateurs ont déposé leur proposition comme suit :

- BUREAU VERITAS : 3200 € HT soit 3840 € TTC + option 250 € HT soit 300 € TTC (mission HAND) total de 3450 € HT (soit 4140 € TTC)
- QUALICONSULT : 4875 € HT soit 5850 € TTC + VAMST 325 € HT (390 € TTC)
- ALPES CONTRÔLES : 3680 € HT (4416 € TTC)

M. le Maire précise qu'il y aurait lieu de retenir l'offre de Bureau Véritas pour un montant de 3450 € HT soit 4140 € TTC

Accord du Conseil.

MISSIONS CONNEXES : CREATION D'UN DOJO

M. le Maire rappelle le projet de création d'un Dojo

Mission coordination SPS :

Il indique qu'après consultation, 3 coordonnateurs ont déposé leur proposition comme suit :

- LM COORDINATION : 1761 € HT soit 2113.20 € TTC
- QUALICONSULT : 1620 € HT soit 1944 € TTC
- ALPES CONTRÔLES : 1830 € HT soit 2196 € TTC

M. le Maire précise qu'il y aurait lieu de retenir l'offre de QUALICONSULT pour un montant de 1940 € HT soit 2328 € TTC

Accord du Conseil.

Mission contrôle :

Il informe qu'après consultation, 3 coordonnateurs ont déposé leur proposition comme suit :

- BUREAU VERITAS : 3150 € HT soit 3780 € TTC (mission pour obtention Consuel comprise)
- QUALICONSULT: 3685 € HT € soit 4422 € TTC (mission Consuel : option 325 € HT 390 € TTC + Att HAND 2(option 325 € HT soit 390 € TTC)
- ALPES CONTRÔLES : 2500 € HT (3000 € TTC) (pas de mission pour obtention Consuel)

M. le Maire précise qu'il y aurait lieu de retenir l'offre du Bureau Véritas beaucoup plus complet notamment pour l'obtention du Consuel, soit pour un montant de 3150 € HT soit 3780 € TTC

Accord du Conseil.

MISE A DISPOSITION DES SERVICES TECHNIQUES A L'EHPAD DES TILLEULS

M. le Maire rappelle la convention de mise à disposition d'un agent des services technique, pendant quelques heures hebdomadaires, durant l'année 2020, auprès du Foyer Résidence Les Tilleuls, pour renforcer le service d'entretien de l'Etablissement compte tenu des besoins et afin d'assurer la continuité du service notamment auprès des résidents.

Il indique qu'il y aurait lieu de reconduire cette mise à disposition ponctuelle mais pour l'ensemble du personnel des services techniques, compte tenu des compétences de chacun et du type d'intervention à réaliser dans cet établissement.

Une convention de mise à disposition de l'ensemble de l'équipe technique auprès de l'EHPAD doit être signée afin de permettre des interventions ponctuelles des agents municipaux, pour renforcer le service d'entretien de l'Etablissement (ou en cas d'absence de ce personnel d'entretien).

Accord du Conseil

DECISIONS MODIFICATIVES

N°2/2021 Budget Communal :

M. le Maire informe qu'à la demande du Centre des Finances Publiques de Béziers, il y aurait lieu de modifier l'imputation des frais bancaires notamment des régies cantine et ALP, et de réaliser les virements de crédits comme suit :

Section Fonctionnement - Dépenses

Compte 6688 Charges financières autres : - 350 €
Compte 627 Services Bancaires et assimilés : + 350 €

N°3/2021 Budget Communal :

M. le Maire informe que dans le cadre des travaux d'investissement et notamment de réfection de voiries, il y aurait lieu de rajouter des crédits afin de réaliser les travaux de béton imprimé sur le dernier tronçon de la rue Germain Fournier, comme suit :

Section Investissement - Dépenses

Compte 2313-192 Travaux bâtiments communaux : - 20000 €
Compte 2313-204 Travaux voirie urbaine : + 20000 €

ACQUISITION PARCELLE AB N°189 A HERAULT LOGEMENT

M. le Maire informe le Conseil qu'une réunion s'est tenue avec les responsables de l'Agence de Hérault Logement, afin de faire le point sur l'ensemble des résidences situées sur la Commune.

A l'issue de cette entrevue, il a été proposé une cession à titre gratuit à la Commune de Murviel les Béziers de la parcelle de terrain située à l'entrée côté gauche du lotissement Saint Jean et Fontaury, cadastrée section AB n°189 d'une surface de 340 m².

M le Maire propose d'acquérir cette parcelle pour le prix symbolique d'un euro à Hérault Logement, car cet espace n'est pas utilisé et de plus difficile d'entretien par son propriétaire. La commune pourrait l'aménager en espace public pour l'ensemble des riverains.

Accord du Conseil

EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

M. le Maire rappelle au Conseil l'invitation à participer à l'événement « Le Jour de la Nuit » qui aura lieu samedi 09 octobre 2021.

Cet événement, d'ampleur nationale, a pour objectif de renseigner le grand public, mais aussi les décideurs politiques, sur les enjeux de la pollution lumineuse à travers notamment l'organisation d'une extinction totale ou partielle de l'éclairage public.

Il est rappelé que la pollution lumineuse est très présente et se révèle être néfaste à plusieurs niveaux :

- Impact sur les écosystèmes mais également sur la santé humaine
- Gaspillage énergétique et économique non négligeable (18% de la consommation d'énergie communale)
- Création d'un halo lumineux au-dessus des villes empêchant l'observation du ciel étoilé

M. le Maire expose que l'éclairage public relève des pouvoirs de police du Maire au titre de l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et qu'il dispose de la faculté de prendre des mesures de prévention, de suppression ou de limitation à ce titre.

L'éclairage public des communes n'est pas obligatoire mais le Maire est toutefois responsable de la sécurité des usagers de la voirie et il se doit donc d'en informer les administrés.

M. le Maire propose de participer à cet événement samedi 09 octobre 2021 qui permettrait de réaliser une action en faveur de l'environnement et d'impulser une réflexion au niveau communal sur cet enjeu. Il ajoute qu'il est également proposé de participer à l'expérimentation de l'extinction pour une période de 6 mois.

Il y a lieu de se prononcer sur la ou les zones concernées ainsi que sur la durée d'extinction de l'éclairage public.

Le Conseil décide de participer à l'événement le Jour de la Nuit du samedi 9 octobre sur l'ensemble de la Commune sauf l'intérieur de la Circulade et les Hameaux,

D'adopter le principe de couper l'éclairage public de 23h à 5h du matin,

Décide, à compter de cette même date, de participer à l'expérimentation pour une période de 6 mois de l'extinction de l'éclairage public, sur l'ensemble de la Commune sauf l'intérieur de la Circulade et les hameaux.

DECLASSEMENT D'UN ESPACE DU DOMAINE PUBLIC

M. le Maire informe de la demande d'acquisition par un riverain du chemin des Bouffies, d'un petit espace de terre situé dans le Domaine Public, jouxtant sa propriété.

En effet cet espace sur lequel est situé un transformateur électrique, est difficile d'entretien et ne porte aucun intérêt pour la Commune de Murviel les Béziers.

Il propose de prévoir un déclassement de cet espace à l'exception du lieu où est implanté le transformateur, en faisant réaliser un document d'arpentage par un géomètre en vue d'une cession lors d'une prochaine séance.

Accord du Conseil

REGLE DES RATIOS POUR L'AVANCEMENT DE GRADE

M. le Maire rappelle la délibération du 02/04/2007, fixant le taux de 100 % pour la procédure d'avancement de grade pour tous les cadres d'emploi des catégories A, B et C, conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la Loi n°84-53 modifiée du 26/01/1984, portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale (créé par l'article 35 de la Loi n°2007-209 du 19-02-2007).

M. le Maire propose de reconduire ce taux, permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

Le Conseil Municipal décide le ratio est fixé comme suit pour l'avancement des fonctionnaires de la Collectivité au grade supérieur : le ratio commun à tous les cadres d'emplois est fixé à 100 %

AVANCEMENT DE GRADE TECHNICIEN PRINCIPAL 2° CLASSE

M. le Maire informe le Conseil qu'un agent peut prétendre à un avancement au grade de technicien territorial principal 2^{ème} classe à compter du 1^{er} décembre 2021.

A cet effet, il y aurait lieu de prévoir la création du poste de technicien principal 2^{ème} classe au 1^{er} décembre 2021 et la suppression, à cette même date du poste de Technicien Territorial.

Accord du Conseil Municipal

QUESTIONS DIVERSES

Déménagement Perception : Mme GIL informe que le Centre des Finances a libéré les locaux de la Trésorerie et que la Société la Main de Jeanne s'y installe début octobre 2021 selon le bail de location validé lors du dernier conseil.

ALSH : Mme Gil informe le Conseil sur la bonne fréquentation des centres de loisirs de Murviel les Béziers, Magalas et Roujan durant l'été 2021. Elle ajoute que le centre de Murviel les Béziers sera ouvert les deux semaines des vacances de Toussaint et de Noël.

Marché de Novembre 2021 : Mme PUIG informe du projet d'organisation d'un marché de la Saint Martin le 7 novembre prochain avec animations sportives et ludiques, vide-grenier... plusieurs réunions seront prévues pour la mise en place de cette manifestation festive.

Formation CFMEL : Une formation est proposée, sur inscription, aux élus le 19 octobre 2021 à Murviel les Béziers, par le Centre de Formation des Maires et élus locaux sur le thème de la protection des espaces naturels et des zones humides.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Pour extraits conformes affichés en Mairie

Le Maire, Sylvain HAGER

